



Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. générale
24 septembre 2021
Français
Original : anglais

Neuvième session

Charm el-Cheikh (Égypte), 13-17 décembre 2021

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

Ressources et dépenses de fonctionnement du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

Note du Secrétariat

1. Le secrétariat de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption transmet à la Conférence, à sa neuvième session, une note du Secrétariat sur les ressources et dépenses de fonctionnement du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption ([CAC/COSP/IRG/2021/5](#)). Le Groupe d'examen de l'application a été saisi de cette note à sa douzième session, tenue à Vienne du 14 au 18 juin 2021.
2. Les restrictions qui pèsent actuellement sur les déplacements du fait de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ont freiné l'avancement de certains aspects des examens de pays menés dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application, comme les visites de pays. En conséquence, très peu de dépenses ont été engagées, notamment au titre des frais de voyage des experts gouvernementaux et du personnel de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime prenant part à ces visites, et aucune n'a été engagée pour les déplacements aux fins de la participation des pays les moins avancés aux réunions tenues à Vienne.
3. Compte tenu de la faible importance des dépenses engagées au titre du fonctionnement du Mécanisme depuis l'établissement de la note du Secrétariat ([CAC/COSP/IRG/2021/5](#)), aucune nouvelle note financière n'a été établie en vue de la Conférence.

* [CAC/COSP/2021/1](#).

